



Le 19 janvier la mobilisation contre la réforme des retraites, dans la rue et par la grève, a été une véritable démonstration de force ! Avec 35 % de grévistes et 1/3 de nos centres des finances publiques fermés, les agents des finances publiques ont marqué leur opposition à ce projet. Face à cette mobilisation d'ampleur, où près de 2 millions de personnes ont manifesté sur l'ensemble du territoire et malgré des sondages qui marquent l'opposition de la population à cette réforme, le gouvernement reste sourd et s'entête à vouloir la faire passer en force. Loin d'être une « réformette », ce projet de loi accentuera les inégalités et appauvrira un peu plus les futurs retraités. Pour les organisations syndicales de la DGFIP, l'urgence est tout autre, il faut notamment :

Augmenter les rémunérations, pas l'âge légal de départ à la retraite

Partir plus vieux à la retraite après des années de travail avec des pensions toujours plus réduites voilà le projet du gouvernement. Cette réforme injuste frappera encore plus durement les salariés du privé comme les agents du public, qui ont commencé à travailler tôt, les femmes et les agents les moins rémunérés. Pourtant, les chiffres sont clairs et le système par répartition n'est pas en péril. Plutôt qu'augmenter l'âge de départ à la retraite, il serait bien plus efficace d'augmenter les salaires et rémunérations et par conséquent les cotisations sociales, seule réponse efficace à la crise de pouvoir d'achat que nous traversons dans un contexte de forte inflation.

Les organisations syndicales de la DGFIP revendiquent l'augmentation du point d'indice, la revalorisation du régime indemnitaire DGFIP la mise en œuvre d'un véritable plan de qualification, l'augmentation des volumes de promotion et continuent à refuser toute rémunération au mérite. ! En outre, pour les fonctionnaires d'État, l'intégration des primes dans la base de cotisation et le calcul des pensions, assurerait des ressources complémentaires au régime des agents de la FPE et améliorerait le niveau des pensions.

Raccourcir la durée de cotisation pour partir à taux plein, pas accélérer la réforme Touraine.

Alors que celle-ci faisait que la durée de cotisation devait atteindre quarante-trois ans en 2035 pour les personnes nées à partir de 1973, ce sera le cas avec la nouvelle réforme dès 2027 pour les personnes nées à partir de 1964. Sachant que l'on entre dans la vie active ou sur des emplois stables de plus en plus tard, que la carrière peut être émaillée d'événements tels que les congés parentaux (et au-delà de 4 trimestres), il est essentiel d'intégrer pleinement ces périodes tout en diminuant drastiquement le nombre d'années nécessaires pour une retraite à taux plein. Les décotes, ça suffit !

Améliorer les conditions de travail et non augmenter l'âge légal de départ à la retraite

Les suppressions d'emplois, l'augmentation de la charge de travail, les restructurations incessantes ne font qu'aggraver les conditions de travail entraînant ainsi une perte de repères, de confiance et un mal être croissant. Comment pourrions-nous travailler dans de telles conditions jusqu'à 64, 67 voir 70 ans ? Les données sociales le démontrent, après 60 ans, les risques de se trouver en arrêt maladie longue durée sont plus forts engendrant des conséquences financières lourdes de conséquences en matière de pouvoir d'achat.

Face à cela, l'urgence n'est pas de faire travailler plus longtemps mais bien d'améliorer les conditions de travail des salariés du privé comme des agents de la Fonction Publique.

Les organisations syndicales de la DGFIP, Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques, FO DGFIP, CFDT et CFTC Finances Publiques, UNSA DGFIP, et CGC DGFIP appellent l'ensemble des personnels à amplifier la mobilisation contre la réforme des retraites.

Encore plus nombreux en grève !

Encore plus nombreux dans les manifestations !

fichiers:



[Télécharger tract_intersyndical_dgfip_31_janvier.pdf](#) (101.17 Ko)

Public: [Infos / actions](#)

[Luttes 2023](#)

[Retraites](#)

[Tracts 2023](#)

- [A](#)
- [A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank